

L'invité du *Land* : Frank Engel (CSV)

Les OPA, les actionnaires et la philanthropie

BIEN SÛR, la transposition de la directive sur les OPA n'a absolument rien à voir avec l'OPA lancée par Mittal Steel sur ARCELOR. Bien sûr, les propositions d'amendements formulées par la Chambre de Commerce et relayées par une presse ardemment désireuse de contribuer à la sauvegarde des meubles nationaux sont absolument objectives et aucunement teintées par le fait que le président actuel de cette chambre tient un rôle majeur dans la société visée par Mittal Steel. Et bien sûr, toute tentative de modification du projet de loi déposé par le gouvernement ne vise que le but philanthropique louable de la protection des actionnaires, des petits notamment. Ou non ?

Il se trouve que nous vivons dans un État qui a choisi le système économique libéral. Un système qui accepte qu'il existe des sociétés anonymes, dont le capital est représenté par des actions. Qui les acquiert,

pour autant que des droits de vote y sont attachés, acquiert du même coup de l'influence sur les affaires de la société émettrice des actions. Notre Constitution consacre le principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Une partie de cette liberté est précisément représentée par la possibilité d'émettre, de vendre et d'acheter des parts de sociétés commerciales, fussent-elles gigantesques. Cela vaut même si, pour des raisons plus ou moins compréhensibles, les sociétés dont question semblent équivaloir à une partie de notre identité nationale.

La Chambre de Commerce, dans le paysage corporatiste luxembourgeois, a longtemps défendu des positions libérales. Elle continuera sans doute de le faire, après la parenthèse protectionniste constituée par son avis sur le projet de transposition de la directive OPA. Mais cette parenthèse en dit long sur l'inspiration véritable du grand pa-

tronat. En effet, le libéralisme est adapté à toute situation toisée par la Chambre de Commerce – à l'exception de celle dans laquelle le joyau industriel du pays, dépourvu de très grand actionnaires institutionnels parce que ARCELOR le voulait ainsi, est visée par une OPA. La philanthropie se manifeste à travers une volonté affichée de protéger les actionnaires. Des actionnaires d'ARCELOR qui, soudain, ne sont plus des acteurs du capitalisme, des preneurs volontaires de risque, des apporteurs de fonds, mais deviennent une espèce menacée, nécessitant la main forte de l'État luxembourgeois pour leur fournir protection et secours. Étrange. Mais tant qu'on y est : si les actionnaires sont importants, alors qu'on les laisse décider !

Les actionnaires connaissent les règles du jeu auquel ils s'adonnent. À ce jeu, il est possible de gagner gros, de récupérer tout juste sa mise – ou

alors, de perdre de manière fracassante. Ce n'est pas nouveau. Pourquoi les conseillers en investissement orienteraient-ils leurs clients vers des obligations à rendement garanti et limitation maximale des risques ?

Décidément, Mittal Steel a bouleversé la donne luxembourgeoise. Au point où le principal rempart du capitalisme libéral, la Chambre de Commerce, sous la houlette de son principal acteur industriel, se convertisse en protectionniste philanthrope. Sans arrière-pensée et de manière complètement désintéressée, s'entend. Alors, certains devraient revoir leur copie. Car dans le monde voulu jusque là par la Chambre de Commerce, des OPA devraient être des phénomènes courants – et les actionnaires des investisseurs responsables, capables de juger eux-mêmes les mérites d'une offre. Si ce n'est plus vrai, qu'on nous le dise.